



Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres
pour les Administrations et les Collectivités Territoriales

GROUPE DE RÉFLEXION PETITES COLLECTIVITÉS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU 07 NOVEMBRE 2013 À MONTPELLIER VISIO-CONFÉRENCE

SUJET :	GROUPE DE TRAVAIL COOPERATIF PETITES COLLECTIVITÉS	REDACTEUR :	ADULLACT - COLLABORATIF
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDE
DATE :	07 NOVEMBRE 2013	DATE DIFFUSION :	31 DÉCEMBRE 2013

LISTE DES PARTICIPANTS :

COLLECTIVITES	PARTICIPANTS
Agence Landaise Pour l'Informatique	Renaud LAGRAVE
Syndicat Mixte des Inforoutes	Daniel SUSZWALAK
Syndicat Mixte des Inforoutes	Bernard ARNAUDON
Centre de Gestion du Nord	Maurice DE BOSSCHER
Centre de Gestion du Nord	Sylvain DEFROMONT
ADULLACT	Pascal FEYDEL
ADULLACT	Pascal KUCZYNSKI
ADULLACT	Béatrice JEAN-JEAN

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COOPERATIF PETITES COLLECTIVITÉS	REDACTEUR :	ADULLACT - COLLABORATIF
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDE
DATE :	07 NOVEMBRE 2013	DATE DIFFUSION :	31 DÉCEMBRE 2013

SOMMAIRE

1.ORDRE DU JOUR.....	3
2.LES OUTILS LOGICIELS NÉCESSAIRES AUX PETITES COLLECTIVITÉS.....	3
AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES GTC POUR LES PETITES COLLECTIVITÉS.....	4
3.NOUVEAUX LOGICIELS LIBRES ?.....	4
4.COMMENT MUTUALISER LES ACHATS ET/OU LE DÉVELOPPEMENT, L'HÉBERGEMENT ET LA MAINTENANCE ?.....	5
5.QUEL EST LE MODÈLE ÉCONOMIQUE LE PLUS PERTINENT ? ET QUELLE EST LA PLACE D'ADULLACT ?.....	5
6.QUELLE EST LA GOUVERNANCE PROPOSÉE ?.....	6

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COOPERATIF PETITES COLLECTIVITÉS	REDACTEUR :	ADULLACT - COLLABORATIF
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDE
DATE :	07 NOVEMBRE 2013	DATE DIFFUSION :	31 DÉCEMBRE 2013

1. ORDRE DU JOUR

M. Pascal FEYDEL ouvre la session et rappelle qu'il s'agit avant tout aujourd'hui de déterminer les grandes lignes d'un nouveau GTC dédié aux petites collectivités (- 5 000 habitants) ; il consiste à cerner les besoins des petites collectivités, et trouver des réponses adaptées, que ce soit au niveau des moyens, des partenaires ou du financement.

2. LES OUTILS LOGICIELS NÉCESSAIRES AUX PETITES COLLECTIVITÉS

M. Renaud LAGRAVE débute cette session en indiquant que les petites collectivités sont déjà équipées en terme d'outils de dématérialisation : i-Parapheur, tiers de télé-transmission, Système d'Archivage Electronique, etc. Cependant, ces outils n'entrent pas dans le périmètre des logiciels métiers. Il faudrait aujourd'hui s'occuper des Ressources Humaines et des Finances.

Pour M. Renaud LAGRAVE, les petites collectivités ont donc essentiellement besoin de logiciels GRH et GF libres et indépendants des éditeurs. Exemples : AFI pour la Gestion Financière sous licence libre (à valider!).

M. Pascal FEYDEL rappelle que les logiciels ressources humaines et finances font partie des bastions du logiciel propriétaire. L'ADULLACT et de manière générale les logiciels libres ne se sont jamais positionnés sur ce terrain, notamment car il avait toujours été dit que les outils RH et GF n'étaient pas adaptés au libre.

M. Pascal KUCZYNSKI enjoint les intervenants à ne pas « enterrer » la dématérialisation, ne serait-ce qu'au niveau du coût des certificats.

Sont évoqués : AFI, les sociétés portant des projets ENT, la convocation des élus, les certificats pour les petites collectivités, l'organisation de la dématérialisation PASTELL.

Pascal FEYDEL note qu'il faudrait pouvoir interroger les collectivités, pour évaluer les chantiers.

M. Daniel SUSZWALAK évoque la difficulté pour évaluer et organiser les compétences métiers. D'après son travail au quotidien avec les usagers, l'ergonomie est une notion très importante. Il est nécessaire de continuer à travailler avec les utilisateurs pour mieux cerner leurs besoins.

M. Sylvain DEFROMONT souligne le fait que les applications existantes ne sont pas spécifiquement adaptées aux petites structures. Sur l'ensemble du cycle de vie du logiciel, les petites collectivités participent rarement aux GTC et de fait elles n'arrivent pas à mettre en place les outils dont elles ont besoin (voir point suivant).

Pour conclure, M. Renaud LAGRAVE souligne qu'il s'agit d'une problématique essentielle qu'il faut prendre en compte – les petites collectivités représentent un enjeu important et nécessitent un vrai débat. Il faudrait pouvoir intervenir dans les débats parlementaires.

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COOPERATIF PETITES COLLECTIVITÉS	REDACTEUR :	ADULLACT - COLLABORATIF
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDE
DATE :	07 NOVEMBRE 2013	DATE DIFFUSION :	31 DÉCEMBRE 2013

AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES GTC POUR LES PETITES COLLECTIVITÉS

M. Daniel SUSZWALAK soulève le problème d'accessibilité des GTC techniques : il reste du travail côté dématérialisation pour que les petites collectivités puissent participer activement au processus.

Les autres intervenants confirment ces propos ; les petites collectivités hésitent souvent à participer car il leur est plus difficile de dépêcher un agent territorial à Paris pour la journée. Ils souhaiteraient que les petites collectivités soient d'avantage intégrées à la genèse des projets afin de mettre en place les outils qui leur sont réellement utiles.

M. Pascal FEYDEL expose une nouvelle idée aujourd'hui à l'étude pour les GTC : il s'agirait de diffuser la session en streaming sur une URL donnée. Les intervenants à distance pourraient alors poser leurs questions et intervenir dans les débats via une fenêtre de chat, avec seulement un léger décalage.

Les représentant du Centre de Gestion du Nord répondent qu'il serait dommage de fonctionner en mode dégradé alors qu'il existe des clients légers pour faire de la visioconférence ; la visio semble un bien meilleur outil pour travailler autour d'une table virtuelle.

M. Renaud LAGRAVE ajoute qu'il faudra nécessairement édicter quelques règles de bonne conduite pour les visio de plus de 3 participants (lever la main avant de parler, couper son micro quand on ne s'exprime pas, etc.). La seule restriction technique concerne les présentations en ligne pour les participants disposant d'un faible débit (inférieur à 512 Ko).

L'ALPI dispose par ailleurs de plus de 30 connexions distantes qui pourront être mises à disposition lors des GTC d'ADULLACT.

M. Pascal FEYDEL ajoute que désormais, les compte-rendus de GTC seront mis à disposition sous une forme brute sur etherpad. Les adhérents et intervenants (présents ou absents) pourront ainsi contribuer en commentant les différents points avant la rédaction et la diffusion du compte-rendu définitif sur www.adullact.org.

3. NOUVEAUX LOGICIELS LIBRES ?

M. Pascal KUCZYNSKI rappelle qu'il n'est pas simple de lancer un logiciel métier et qu'il ne faut pas démarrer d'une feuille blanche. Il faudrait donc faire un appel à partenariat.

M. Pascal FEYDEL propose donc de se rapprocher d'éditeurs existants, qui affichent déjà des compétences métier, et de les convaincre de libérer leur code à l'occasion d'une migration vers les technologies web. De nombreuses collectivités sont en attente de ce genre de chantier, notamment au sein du GIP e-bourgogne.

M. Pascal FEYDEL propose de contacter COSOLUCE et AFI, de se réunir autour d'une table. S'ils ne souhaitent pas collaborer, l'ADULLACT pourra légitimement travailler de son côté.

La première étape de ce processus sera donc de rédiger un courrier à l'attention des éditeurs concernés pour les informer de la démarche en cours.

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COOPERATIF PETITES COLLECTIVITÉS	REDACTEUR :	ADULLACT - COLLABORATIF
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDE
DATE :	07 NOVEMBRE 2013	DATE DIFFUSION :	31 DÉCEMBRE 2013

Par ailleurs, M. Renaud LAGRAVE souhaite qu'un questionnaire soit élaboré, à la fois pour mobiliser les collectivités et pour connaître leur avis sur la question. Cela permettrait également de connaître les collectivités opérationnelles avec les contraintes que cela implique.

Par ailleurs, les différents retours devraient permettre de trouver les bons mots et les points sur lesquels s'appuyer pour rédiger le courrier.

4. COMMENT MUTUALISER LES ACHATS ET/OU LE DÉVELOPPEMENT, L'HÉBERGEMENT ET LA MAINTENANCE ?

M. Renaud LAGRAVE explique que l'ALPI et le SICTIAM ont été reçus par un rapporteur de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). L'association DECLIC a rejoint l'entité nationale FNCCR – qui associe gestion de l'eau, de l'électricité, et du haut débit. Du côté de l'ALPI, la décision a été prise de rejoindre la FNCCR : une vingtaine de structures vont s'y retrouver et c'est au total près de 10 000 collectivités qui seront représentées à travers des structures de mutualisation. Il s'agit d'une force de proposition importante, et l'ALPI pourra ainsi siéger avec les commissions de travail au Ministère. Le Centre de Gestion du Nord et le Syndicat Mixte des Inforoutes vont également rejoindre la FNCCR.

M. Pascal FEYDEL se demande quelle sera l'articulation entre l'ADULLACT et les groupes de travail du FNCCR. La FNCCR ne s'occupant qu'en petite partie des logiciels, M. Renaud LAGRAVE explique qu'il sera possible d'inviter des experts (dont ADULLACT). L'ADULLACT pourra ainsi travailler main dans la main avec ces groupes en fonction des sujets, des affinités et connaissances.

M. Renaud LAGRAVE rappelle que les petites collectivités ont les plus grandes difficultés à migrer vers le logiciel libre. Par ailleurs, certaines collectivités sont peut-être satisfaites de leurs logiciels propriétaires et ne souhaitent pas changer de système.

M. Maurice DE BOSSCHER valide ces dernières remarques : le développement sous licence libre et l'effet mutualisant permet de réduire les coûts. Pour réduire d'avantage les coûts de développement, toute la partie test repose généralement sur les centres de gestion et les utilisateurs, et il est de plus en plus difficile de dégager du temps pour faire cela correctement.

5. QUEL EST LE MODÈLE ÉCONOMIQUE LE PLUS PERTINENT ? ET QUELLE EST LA PLACE D'ADULLACT ?

M. Renaud LAGRAVE explique qu'aucune proposition de financement mutualisé n'existe pour le moment avec la FNCCR ; il faut donc voir du côté des financements européens. Il serait possible de créer une Société Publique Locale (SPL) avec la Caisse des Dépôts (CDC), et ainsi mettre en place un partenariat public-privé. La structure doit être adaptée aux communes de moins de 5 000 habitants.

M. Daniel SUSZWALAK évoque les problèmes de surcoût liés au démarrage d'un projet ; pour les petites collectivités, ce surcoût représente un gros risque financier. La mutualisation est donc obligatoire pour se lancer sur un tel projet.

Par ailleurs, les petites collectivités sont bloquées par les connecteurs inter-applications, il est difficile de se séparer de leur éditeur majeur.

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COOPERATIF PETITES COLLECTIVITÉS	REDACTEUR :	ADULLACT - COLLABORATIF
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDE
DATE :	07 NOVEMBRE 2013	DATE DIFFUSION :	31 DÉCEMBRE 2013

M. Daniel SUSZWALAK s'interroge sur les travaux de l'association Pôle Numérique ; des briques métiers libres ont été annoncées mais M. Pascal FEYDEL répond que rien n'a encore été fait et que ce Pôle n'est pas encore opérationnel.

M. Renaud LAGRAVE soulève une autre problématique : les éditeurs privés ne verront peut-être pas l'intérêt de payer alors qu'ADULLACT est à l'initiative du projet. Les collectivités ne doivent pas payer deux fois et il est nécessaire de trouver des méthodes de travail pour assurer un retour sur investissement.

6. QUELLE EST LA GOUVERNANCE PROPOSÉE ?

L'intérêt d'intégrer les éditeurs durant la phase initiale du projet est discuté. M. Pascal FEYDEL propose qu'ils soient écartés durant la phase de conception et invités par la suite. Il faut cependant s'attendre à des réactions virulentes de leur part, car on touche à un quasi monopôle.

M. Maurice DEBOSSCHER souhaite qu'une entité assure la gestion avant l'arrivée des éditeurs dans le projet. Par ailleurs, une structure indépendante doit garder la maîtrise du projet.

M. Pascal KUCZYNSKI rappelle qu'ADULLACT Projet assure déjà ce rôle. Pour exemples le parapheur ou PASTELL sont des projets sur lesquels collaborent déjà des éditeurs métier privés. Les éditeurs participants au développement ou à l'amélioration de ces projets co-développent et co-financent l'intégration de ces développements auprès d'ADULLACT Projet qui les intègre selon les règles de l'art. AP se porte ainsi garant de l'intégrité et de la cohérence globale de ces projets. ADULLACT Projet possède l'expérience nécessaire pour conduire ce type de projet.

Les représentants du Centre de Gestion du Nord souhaitent être rassurés sur cette mécanique : sera-t-elle toujours en place ? La partie spécification du projet doit être pilotée sans les éditeurs. Un comité (ex : ADULLACT PROJET) doit ensuite opérer le code.

Les différents intervenants soulèvent un point important : dans la mécanique actuelle, les entités ADULLACT et ADULLACT PROJET sont trop mélangées ; il en résulte un message brouillé aux yeux des adhérents.

M. Maurice DE BOSSCHER soulève un autre problème : les projets d'ADULLACT sont financés en majeure partie par les grosses collectivités qui ont les moyens, ces projets absorbent donc l'énergie et le temps des salariés d'ADULLACT PROJET au détriment des petites collectivités.

Par ailleurs, si l'ADULLACT propose aujourd'hui un certain nombre de services en direct, ceux-ci ne sont pas forcément adaptés aux petites collectivités et il est nécessaire de prendre conscience des écarts entre les services proposés et les besoins de ces petites structures qui cotisent et représentent une part non négligeable des adhérents actuels. Il est par ailleurs difficile d'attirer de nouveaux « petits » adhérents si les services proposés ne sont pas adaptés à ces utilisateurs.

De l'avis de tous les intervenants, il serait essentiel que le Conseil d'Administration apporte des réponses à ces problématiques.